

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE296

présenté par

M. Gosselin

à l'amendement n° CE|227 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.